

D.D.E. 18
Service
Urbanisme

Arrêté le : 25.06.1985

Publié le : 05.07.1986

Approuvé le : 20.11.1986

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
Commune de :

SAINT~ELOY

~ DE~GY

ANNEXES SANITAIRES

document n°

5

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE SAINT ELOY DE GY

ANNEXES SANITAIRES

A. EAU POTABLE

1 - RESEAU EXISTANT

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal groupant les communes de Vasselay et Saint Eloy de Gy.

- Captages

- Trois sources, captées au "Gué des Moreaux" d'un débit moyen d'environ 30 m³/heure descendant à 15 m³/heure en étiage.
- La source et les ouvrages De Vaslin ne sont plus exploités par le Syndicat d'A.E.I. de St Eloy de Gy, mais sont employés par un groupement d'exploitants pour irriguer des plantations fruitières.

Depuis 1983, le Syndicat est raccordé aux installations du Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des réseaux d'alimentation en eau potable situés au Nord-Est de Bourges (S.M.I.R.N.E.).

- Appareils élévatoires et traitement

- Captage du Gué des Moreaux : 3 groupes immergés d'un débit unitaire de 15 m³/heure dont 2 pouvant fonctionner en parallèle, refoulent l'eau brute dans le réservoir principal en passant dans une station de traitement sous pression.

- Ouvrages d'art

• Station de pompage

Gué des Moreaux : bâtiment situé à environ 100 m des captages et abritant : 2 filtres métalliques permettant la floculation et la filtration, l'appareil de stérilisation et les équipements électriques et hydrauliques.

- Réservoir : au sol, situé sur le territoire de Vasselay.
Capacité : 400 m³, cote trop plein : 220,00 N.G.F.

- Réseau de distribution

Les canalisations de refoulement et de distribution de gros diamètre sont en amiante-ciment.

Celles d'un diamètre égal ou inférieur à 100 mm sont en P.V.C.

- Exploitation

Le réseau syndical est affermé à la S.A.U.R. - 50,56, rue de la Procession 75737 PARIS CEDEX 15.

2 - MODIFICATIONS ET RENFORCEMENTS A APPORTER AU RESEAU

Le plan d'occupation des sols de St Eloy de Gy prévoit que la population ne dépassera pas 1 100 à 1 200 habitants en 1987 contre 1 071 actuellement, soit une augmentation de 30 à 130 habitants.

Compte tenu du raccordement aux installations du S.M.I.R.N.E., l'ossature générale du réseau de distribution semble pouvoir satisfaire un tel accroissement mais il est probable que des renforcements seront nécessaires dans certaines zones.

3 - CONSTRUCTION A PROXIMITE DES CANALISATIONS

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pourra être consultée avant délivrance des certificats d'urbanisme.

B. ASSAINISSEMENT

La commune de St Eloy de Gy est divisée en deux zones bien distinctes d'habitations.

Une zone Sud comprenant le Bourg de St Eloy de Gy.

Une zone Nord constituée par le Bourgneuf.

Ces deux parties sont reliées entre elles par le chemin départemental 944 et le chemin départemental 160, et sont distantes d'environ trois kilomètres.

Les assainissements respectifs de la zone Nord et de la zone Sud seront donc tout à fait indépendants l'un de l'autre.

1 - RESEAUX EXISTANTS

A - Eaux usées

Le réseau d'eaux usées est réalisé en quasi totalité dans le bourg de St Eloy de Gy avec un collecteur Ø 200.

- Les eaux usées sont traitées par lagunage.

B - Eaux pluviales

1/ Dans la zone Sud (bourg de St Eloy de Gy) le réseau d'eaux pluviales est assez important et donne satisfaction dans son ensemble.

Il comporte une canalisation de Ø 300 prolongée par une canalisation de Ø 500 le long du CD 121, qui traversent le Bourg d'Est en Ouest, avec pour exutoire le fossé du CD 121. Ce fossé rejoint lui-même un petit ruisseau coulant d'Est en Ouest. Une autre canalisation de Ø 500, située le long du CD 160 dans sa partie Nord, double la première canalisation de Ø 500 dans le centre du Bourg, et rejoint le même exutoire. Dans la partie Sud du Bourg, une canalisation de Ø 400, traverse le CD 160, avec pour exutoire un fossé à travers champs.

2/ Dans la zone Nord (Bourgneuf) le réseau d'eaux pluviales est important dans la traversée de Bourgneuf, le long du CD 944. Il comporte une canalisation de Ø 300 située légèrement à l'aval du carrefour CD 944 - CD 68. Cette canalisation de Ø 300 est prolongée par une canalisation de Ø 400 qui elle-même aboutit à une canalisation de Ø 600. Ce Ø 600 se déverse dans un aqueduc qui traverse le CD 944, et où s'écoule le ruisseau de Vendegond.

2 - RESEAUX PROJETES

A - Eaux usées

Bourgneuf : La partie Nord de Bourgneuf et la Pomeraye seront desservis par un collecteur eaux usées Ø 200 s'écoulant en gravitaire jusqu'à l'emplacement de la future lagune.

Le hameau du Crêtet sera desservi en deux réseaux distincts, un gravitaire et l'autre avec un poste de refoulement qui refoulera les effluents sur la VC n° 2 en direction du Chansi.

Une seule canalisation conduira les effluents en direction de la future lagune.

Les eaux usées seront traitées par lagunage.

B - Eaux pluviales

Le réseau projeté recueillera principalement les eaux de ruissellement des routes et des habitations. Les exutoires sont constitués par les têtes du réseau d'eaux pluviales existant.

Les canalisations seront donc de faible diamètre (\emptyset 300 et \emptyset 400) mis à part le \emptyset 600 de l'exutoire existant sur le CD 944.

III - CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES RESEAUX PROJETES

Les canalisations seront implantées sous chaussée ou sous trottoir dans la mesure du possible. Les canalisations pluviales pourront dans certains cas être implantées à l'emplacement des fossés existants qui pourront ensuite être remblayés.

Les canalisations seront :

- pour les eaux usées : en amiante-ciment \emptyset 200 série assainissement
- pour le pluvial : en béton armé ou non armé d'un diamètre de \emptyset 300 à \emptyset 600

Des regards de visite seront placés aux changements de pente, de direction ou de diamètre. Leur emplacement variera jusqu'à 70 mètres maximum.

C. ELIMINATION DES DECHETS

Le ramassage des ordures ménagères est effectué une fois par semaine par une benne tasseuse de la Compagnie de Transports et Services Publics de Bourges (C.T.S.P.)

L'ensemble de la population est desservi en un jour par semaine. Les ordures sont conduites dans une usine de traitement, à Bourges. Les autres déchets (monstres) sont collectés une fois par mois. La qualité du service est satisfaisante.

Son coût, 110 000 F EN 1984, est prélevé sur le budget de la commune.